

**2J**  
**Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 2000 €**  
**Siège social : 44 Rue Marcel Sembat 93600 Aulnay-sous-Bois**  
**879 762 425 R.C.S Bobigny**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DE LA SARLU**  
**EN DATE DU 30 septembre 2025**

---

Le 30 septembre 2025, à 12 heures, après avoir constaté que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice arrêté le 31/12/2024, le tout conformément à la loi, Monsieur ENOUF Jean-Marc, agissant en qualité de gérant et de seul associé de la société 2J, a pris les décisions suivantes.

**PREMIERE DECISION**

Monsieur ENOUF Jean-Marc décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et opte pour la continuation de la société malgré la perte de la moitié du capital social.

**DEUXIEME DECISION**

Monsieur ENOUF Jean-Marc donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, Monsieur ENOUF Jean-Marc a dressé et signé le présent procès-verbal qui sera inscrit sur le registre des décisions.

**Monsieur ENOUF Jean-Marc**  
**Associé unique gérant de la SARLU 2J**